

« Coup d'œil »

5
Sept. 2001

Les élections du Grand Conseil

Le 7 octobre 2001, les électeurs et électrices du canton de Genève seront appelés à renouveler le parlement cantonal. Les 100 membres du Grand Conseil qui seront alors élus siégeront à l'Hôtel-de-Ville pendant quatre années, de novembre 2001 à novembre 2005.

Corps électoral à majorité féminine

Ce sont quelque 214 000 hommes et femmes âgés de 18 ans ou plus – y compris plus de 8 000 Suisses de l'étranger au bénéfice du droit de vote dans le canton de Genève – qui figurent à ce jour sur le rôle électoral cantonal, soit environ 7 000 de plus que lors de la précédente élection du Grand Conseil, en octobre 1997.

Lors de l'introduction du suffrage féminin, il y a 40 ans, le nombre

d'électeurs inscrits avait plus que doublé, passant de 65 700 en 1957 à 152 800 en 1961. Depuis, les femmes sont très nettement majoritaires dans le corps électoral, dont elles constituent aujourd'hui environ les 56 %.

Taux de participation : inférieur à 40 %

Supérieure à 80 % lors des élections cantonales de 1933 et 1936, la participation chute lors des élections de 1939 et 1942, soit pendant la seconde guerre mondiale. Le taux de participation remonte en 1945 (76 %), mais, dès la fin des années quarantes, une très nette tendance à la baisse se dessine. En 1961, le taux passe de peu sous la barre des 50 % et, vingt ans plus tard, sous celle des 40 %. La participation la plus faible est enregistrée en 1993 : 35,4 %; à quelques occasions, en particulier en 1954, 1969

et 1997, elle a augmenté par rapport à l'élection précédente.

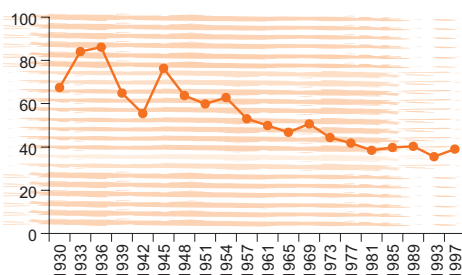
A noter qu'en 1997, la participation électorale des hommes (42,3 %) a dépassé de 5,5 points celle des femmes (36,8 %). La part des hommes passe ainsi de 43,6 % du total des électeurs inscrits à 47,1 % du total des votants.

La force des partis depuis 1973

Peut-on dégager des tendances des résultats des dernières élections du Grand Conseil ?

Au cours des sept dernières législatures, les *Partis de l'Entente* (démocrate-chrétien, libéral et radical) ont rassemblé entre 44,5 % et 55,1 % des suffrages valables, obtenant la majorité absolue à trois reprises, en 1973, 1981 et 1993.

Taux de participation à l'élection du Grand Conseil, en %



StatistiqueGenève

Les trois *partis de l'Alternative* (Parti Socialiste, Parti du travail, associé, depuis 1993, au Mouvement Solidarités et à des Indépendants sous l'appellation Alliance de gauche, ainsi que les Verts, présents à partir de 1985) ont obtenu leur meilleur résultat en 1997 (47,2 % du total des suffrages), soit 14 points de plus qu'en 1985, leur moins bon résultat (33,1 %).

Le *Mouvement Vigilance* a recueilli 19,0 % des suffrages en 1985 (à égalité avec le parti libéral), contre une moyenne d'environ 8 % lors des autres élections cantonales auxquelles il a pris part (*Vigilance* ne s'est pas présenté en 1993 et 1997).

Quant aux *autres partis*, aucun n'a obtenu le quorum, fixé à 7 % des suffrages valables. Lors des

Répartition des sièges du Grand Conseil par parti

	1973	1977	1981	1985	1989	1993	1997
Radical	22	17	19	15	13	15	14
Démocrate-chrétien	17	15	13	13	14	14	12
Libéral	16	20	25	19	22	27	23
Socialiste	18	24	26	18	21	15	22
PdT / AdG	17	16	10	8	8	21	19
Les Verts	///	///	///	8	13	8	10
Vigilance	10	8	7	19	9	///	///
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Chancellerie d'Etat

trois dernières élections, ils ont obtenu globalement entre 7 % et 9 % des suffrages valables.

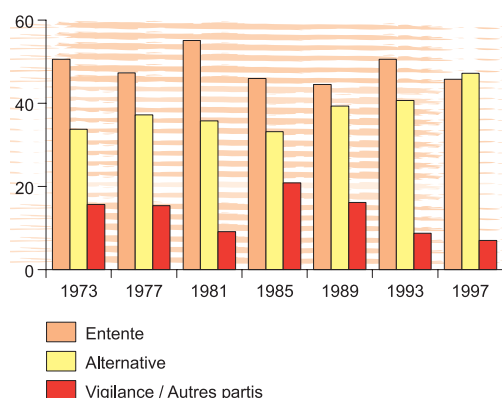
Répartition des sièges par parti

Les *Partis de l'Entente* ont détenu la majorité des 100 sièges du Grand Conseil lors des législatures 1973-77 (55 sièges), 1977-81 (52), 1981-85 (57) et 1993-97 (56). Changement de majorité en 1997, les *Partis de l'Alternative* remportent 51 sièges, contre 49 pour ceux de l'Entente. Enfin, aucune majorité nette ne s'est dégagée des élections de 1985 et 1989, quand sept formations se sont partagé les 100 sièges (six lors des autres élections) : l'*Entente* a obtenu successivement 47 et 49 sièges, l'*Alternative* 34 et 42 sièges et le *Mouvement Vigilance* 19 et 9 sièges.

Les femmes au parlement

Lors de l'élection d'octobre 2001, 271 candidats brigueront un siège de député : 189 hommes et 82 femmes (30,3 % du total). Ils étaient nettement plus nombreux en 1997 (351 candidats, dont 98 femmes) et 1993 (357 candidats, dont 119 femmes). Relevons que si la proportion de candidates a sensiblement reculé entre 1993 (33,3 % du total) et 1997 (27,9 %), le nombre de femmes élues est resté stable (36). En 1961, pour leur première participation à l'élection du Grand Conseil, 8 femmes ont été élues. Depuis, leur effectif s'est régulièrement accru jusqu'en 1993, à l'exception de l'élection de 1981, lorsque leur représentation a reculé, passant de 22 sièges à 20.

Répartition des suffrages à l'élection du Grand Conseil, en %



Le Grand Conseil

Dans le canton de Genève, le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 100 membres élus par le Conseil général (ensemble du corps électoral) au scrutin de liste, d'après le principe de la représentation proportionnelle tempérée par un quorum de 7 %. Le Grand Conseil est renouvelé intégralement tous les quatre ans. Les membres sont immédiatement rééligibles.

Quelques dates :

1957 : la durée de la législature passe de 3 à 4 années;

1961 : élection du Grand Conseil au système proportionnel;

1961 : introduction du suffrage féminin.

Nombre de femmes élues au Grand Conseil

